



**Action culturelle**

**Décision n° 2022-214**

**Objet** : Convention de mise à disposition de clés du pavillon sis 14 avenue Franklin Roosevelt à Sceaux au profit des artistes Jérôme BOUCHEZ et Eliza MAGRI

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de transfert de gestion signée entre l'EPFIF et la ville de Sceaux le 17 novembre 2018,

Considérant le projet d'exposition présenté à la Ville par Jérôme BOUCHEZ et Eliza MAGRI,

Considérant que, afin de mener à bien ce projet d'exposition, les artistes ont besoin d'accéder façon autonome au bâtiment,

Considérant le souhait de la Ville, dans le cadre de sa politique culturelle en matière des arts plastiques, d'encourager les actions artistiques portées par des artistes locaux sur son territoire,

Vu le projet de Jérôme BOUCHEZ et Eliza MAGRI,

Vu la convention d'occupation à titre précaire établie individuellement entre la Ville, Jérôme BOUCHEZ et Eliza MAGRI,

DECIDE de signer la convention de mise à disposition de clés du pavillon sis 14 avenue Franklin Roosevelt consentie à Jérôme BOUCHEZ et Eliza MAGRI.

Fait à Sceaux, le 13 septembre 2022



  
Philippe LAURENT